

Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaire de
Service 2023

Prestations demandées

[Cocher la case applicable]

- Accès aux gares et aux services de sûreté
- Accès aux gares à des fins logistiques ou d'avitaillement des trains
- L'information aux voyageurs
- Prestations Transmanche (*uniquement pour les dessertes vers Londres*)

Pour les espaces billetterie (guichets et/ou automates), veuillez vous référer au document STSL.

Description des autres services sollicités:

(à annexer à ce document, en plus de tout élément permettant de compléter la Demande)

Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaire de Service 2023

Conditions pour l'examen de la Demande et pour l'accès aux services en gare

L'entreprise ferroviaire joint en annexe:

- une copie de sa licence d'entreprise ferroviaire
- dossier technique des services demandés (voir point 4.3.3. du SPSA) :
 - Accès aux gares et aux services de sûreté : plan de transport avec les horaires des trains, liste des gares desservies, flux estimé de voyageurs par gare
 - Accès aux gares à des fins logistiques ou d'avitaillement : description détaillée des opérations souhaitées, liste des sous-traitants, flux avitaillement (camion/jour et flux tracteur/train), flux traitement des déchets (m³/jour, m³/train ou flux tracteur/train), nombre de tracteurs engagés
 - L'information aux voyageurs : liste des services demandés et l'information devant être communiquée aux voyageurs
 - Prestations Transmanche : spécification de la Demande d'accès aux zones de gares non-publiques sécurisées

Coordonnées pour l'envoi de la Demande

La Demande devra être envoyée à l'adresse e-mail suivante:

servicing@sncb.be

SNCB B-IA.02
Rail Related Services

- L'EF recevra un accusé de réception endéans les 5 jours ouvrables.
- Le délai pour répondre à ces Demandes est de trente jours civils, qui courent à partir du premier jour ouvrable suivant l'accusé de réception indiquant que la Demande est complète. S'il s'agit d'une Demande ad-hoc, le délai de réponse est de 5 jours ouvrables, à compter de la Demande complète.
- Dès que l'EF a reçu confirmation d'Infrabel quant à sa demande de sillons, elle en informe la division RRS de la SNCB pour adapter ou confirmer le cas échéant sa Demande initiale.
- En cas d'acceptation de la Demande, elle sera formalisée par la signature du Contrat Gare au plus tard deux semaines avant l'entrée en vigueur des services.

Fait à le /.... /.....

Signature du représentant de l'EF